

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**  
**CANTON DE ROMBAS**  
**COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2021**

Conseillers élus : 15  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Pouvoirs : 2  
Absent non excusé : 1  
Absents excusés : 2

Date de convocation : 23 février 2021

**Etaient présents** : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; Mme Charlotte BECKER ; M. Raymond BECKER ; M. Thierry CHARTON ; Mme Pauline GUILBERT ; Mme Cathy LECUYER ; Mme Patricia MELY ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; M. Dominique WEYANT ; Mme Karine WEBER.

**Etaient absents excusés** : M. Damien FANCELLO a donné procuration à M. Raymond BECKER, M. Sylvain MARTIN a donné procuration à Mme Karine WEBER.

**Absent non excusé** : Mme Géraldine-Sophie CAPRON.

**Secrétaire de séance** : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué en période de couvre-feu, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU.

Plus de trois conseillers ayant demandé le huis-clos, celui-ci a été voté à 12 voix pour et 2 voix contre.

Madame le Maire demande de rajouter le point suivant : Affectation du résultat de l'exercice 2020, Accord du Conseil Municipal.

Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 07 décembre 2020.

Mme Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

---

**DELIB 7.10-016/2021 : REMBOURSEMENT LOCATION DE LA SALLE ALBERT BOURSON**

Suite au Covid-19, Madame Le Maire a dû procéder à l'annulation de certaines réservations. Sont concernés :

- M. Jérôme HENRY, remboursement de la caution de 188,00 € pour la location de la salle Albert Bourson pour le mois de mars 2020 ;
- M. et Mme CRIPPA, remboursement de la caution de 360,00 € pour la location de la salle Albert Bourson pour le mois de mars 2021 ;
- Mme Soraya EDIZER et M. Hervé LIHAU, remboursement de la caution de 360,00 € pour la location de la salle Albert Bourson pour le mois de mars 2021.

Sur rapport de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

- de procéder au remboursement des sommes respectives susmentionnées.

**VOTES : À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 03 mars 2021  
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture  
057-215705112-20210301-2021DEL016-DE  
Reçu le 09/03/2021

